

Protocole « Pour une agriculture durable dans le bassin de la Sèvre niortaise et du Mignon » - Principaux points

Après le projet des 19 réserves rejeté par les associations de protection de la nature, un nouveau projet « pour une agriculture durable ... » a été discuté entre les parties concernées, dont DSNE, et validé par un protocole d'accord le 18/12/18 – Ci-dessous quelques informations extraites du protocole.

Avancées	Contrôle - Impacts																								
<p>Réduction du volume annuel d'eau pour l'irrigation (de 20 % par rapport au projet initial). Réduction du nombre de réserves de 19 à 16.</p>	<p>Nouveau - Compteurs communicants – Centralisation par l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP) Présentation à la commission ad-hoc de l'EPMP puis à son CA. Les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) et Fédé Pêche y sont représentées. Etude sur impacts ressource en eau selon les forages arrêtés.</p>																								
<p>Réduction du pompage estival bénéfique pour les milieux aquatiques Le volume max autorisé est diminué de 20% env. par rapport au 'volume-cible 2021' défini par les instances de gestion de l'eau. Les discussions en cours dans ces instances (SAGE/SDAGE) sur la ré-évaluation de ces 'volumes prélevables' n'aboutiront pas avant 2022, sans garantie de leur diminution sur le secteur Sèvre-Mignon.</p>	<p>Nouveau - Comptage – Seuils - Impact direct des réserves de substitution alimentées en hiver si la quantité d'eau disponible le permet.</p> <table border="1" data-bbox="1115 619 1890 906"> <thead> <tr> <th colspan="4">Prélèvements printemps – été dans le territoire du CTGQ Sèvre Niortaise - Mignon</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Volume cible (Printemps – été) : engagement maximum des irrigants en octobre 2017</th> <th>Volume prélevé printemps – été projet novembre 2018</th> <th>Evolution (en %)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MP1 et 2 (Sèvre Niortaise)</td> <td>1 995 000</td> <td>1 809 840</td> <td>-9%</td> </tr> <tr> <td>MP3 (Lambon)</td> <td>1 630 000</td> <td>993 142</td> <td>-39%</td> </tr> <tr> <td>MP7 (Mignon - Courance)</td> <td>3 642 000</td> <td>3 090 107</td> <td>-15 %</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7 267 000</td> <td>5 893 089</td> <td>-19%</td> </tr> </tbody> </table> <p>NB : ce volume max. prélevable en printemps/été de 5.893 M.m³ a été réajusté à 5.7.M.m³</p>	Prélèvements printemps – été dans le territoire du CTGQ Sèvre Niortaise - Mignon					Volume cible (Printemps – été) : engagement maximum des irrigants en octobre 2017	Volume prélevé printemps – été projet novembre 2018	Evolution (en %)	MP1 et 2 (Sèvre Niortaise)	1 995 000	1 809 840	-9%	MP3 (Lambon)	1 630 000	993 142	-39%	MP7 (Mignon - Courance)	3 642 000	3 090 107	-15 %	Total	7 267 000	5 893 089	-19%
Prélèvements printemps – été dans le territoire du CTGQ Sèvre Niortaise - Mignon																									
	Volume cible (Printemps – été) : engagement maximum des irrigants en octobre 2017	Volume prélevé printemps – été projet novembre 2018	Evolution (en %)																						
MP1 et 2 (Sèvre Niortaise)	1 995 000	1 809 840	-9%																						
MP3 (Lambon)	1 630 000	993 142	-39%																						
MP7 (Mignon - Courance)	3 642 000	3 090 107	-15 %																						
Total	7 267 000	5 893 089	-19%																						
<p>Renaturation – retour de la biodiversité</p>	<p>Nouveau - Actions à réaliser par les agriculteurs selon le diagnostic et le schéma directeur (voir tableaux dans protocole) Exemples d'actions : plantation de haies dans un cadre paysagé repensé et de trame verte (maillage), restauration zones humides, création de bandes enherbées, entretien des berges et renaturation des cours d'eau, assolements adaptés, ... - Suivi par commissions spécifiques.</p>																								
<p>Comité Scientifique et Technique (CST)</p>	<p>Nouveau – Composé de compétences techniques incluant les associations en fonction de leurs domaines - Propose des actions techniques – Valide ou non la démarche - Fait en sorte que les réalisations environnementales correspondent à une réelle fonctionnalité</p>																								
<p>Schéma directeur</p>	<p>Nouveau - Cartographie de l'existant (Natura 2000, cours d'eau, haies, ...) et projection des besoins d'actions à mener par les irrigants => cohérence suivie par le Comité Scientifique et Technique (CST) – Permettra de cibler les actions environnementales pertinentes.</p>																								

Avancées	Contrôle - Impacts
Conditionnalités environnementales	<p>Nouveau - Les financeurs publics (Agence de l'Eau et Région) conditionnent leur participation financière à la réalisation des actions pro-environnementales.</p> <p>Les actions environnementales peuvent se faire sur l'ensemble de la commune concernée par un ouvrage.</p> <p>Intégration des réalisations dans le Plan local d'urbanisme (trame verte ...)</p>
Commission de suivi et d'évaluation	Comité de pilotage présidé par la Préfecture – Participation des signataires.
Evolution des pratiques pour aller vers le respect de l'environnement	<p>Nouveau - Formation obligatoire des agriculteurs aux nouvelles pratiques</p> <p>Réduction/suppression des phytos/pesticides/herbicides ...</p>
Sanctions	<p>Nouveau - Via le règlement intérieur de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC/EPMP)</p> <p>Exemple : en cas de non-respect des engagements pris au titre du protocole pour une agriculture durable, le volume de référence est diminué de 5% par an les deux premières années, puis de 10 % par an pendant deux ans, et enfin de 20 % les années suivantes (soit par exemple une diminution de 50% au bout de 5 ans)</p>
Paysage – Intégration des ouvrages dans le paysage	<p>Nouveau - Afin d'améliorer l'acceptation visuelle des ouvrages, le Conseil pour l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement (CAUE) a été chargé d'une mission d'intégration paysagère des réserves.</p> <p>L'école du Paysage de Versailles est présente dans le CST et apportera ses conseils (un enseignant de cette école habite Coulon et participe bénévolement aux travaux).</p>

Protocole signé disponible sur Internet : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/content/download/28454/222649/file/18-12-18%2520Protocole%2520avec%2520signatures%2520AccordbassinSevreniortaiseMignon.pdf>

En savoir plus : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Projet-de-construction-de-reserves-de-substitution-bassin-versant-Sevre-Niortaise-et-Mignon/Signature-du-protocole-d-accord-concernant-les-reserves-de-substitution>